



N° 253

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

---

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 10 octobre 2012

## AVIS

PRÉSENTÉ

AU NOM DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES SUR LE PROJET DE  
**loi de finances pour 2013** (n° 235),

TOME X

## ÉCONOMIE

## INDUSTRIE

PAR M. JEAN GRELLIER,

Député.

---



## SOMMAIRE

	Pages
<b>PREMIÈRE PARTIE : ANALYSE DES CRÉDITS DE L'ACTION N° 3 DU PROGRAMME 134 : « ACTIONS EN FAVEUR DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES</b> .....	5
<b>DEUXIÈME PARTIE : SIX LEVIERS DE REDRESSEMENT PRODUCTIF QUI FONT CONSENSUS AUX YEUX DES ACTEURS DE L'INDUSTRIE</b> .....	7
1. La clarification du rôle des différentes instances dans la gouvernance de l'industrie .....	7
2. La valorisation de l'image de l'industrie .....	8
3. Le financement des PME .....	8
4. L'amélioration de la capacité des entreprises à vendre et à s'exporter .....	9
5. Le renouvellement du parc productif français.....	11
6. La formation et les compétences humaines .....	11
<b>TROISIÈME PARTIE : PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE LA FILIÈRE SIDÉRURGIQUE EN FRANCE</b> .....	13
<b>I.— LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE DANS LA CRISE EUROPÉENNE</b> .....	13
A.— ÉTAT DE LA FILIÈRE SIDÉRURGIQUE EN FRANCE .....	13
1. La sidérurgie occupe une place centrale au sein de l'industrie française.....	13
2. La sidérurgie française : une industrie qui perd ses emplois et diminue ses volumes de production .....	14
B.— L'IMPACT DE L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL SUR LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE .....	15
1. Un effondrement de la demande et une hausse brutale des coûts des matières premières ont fait chuter les marges des producteurs. ....	15
2. Une crise conjoncturelle qui ne touche pas de la même façon les aciers de commodité et les aciers de spécialité.....	15

<b>II.— LES PERSPECTIVES D’AVENIR DU SITE DE FLORANGE</b> .....	16
A.— LE SITE DE FLORANGE A ENCORE UNE PLACE DANS LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE .....	16
1. Des faiblesses surmontables .....	16
2. Des atouts indéniables .....	17
B.— ÉTAT DES LIEUX DES PROJETS DE FERMETURE DES HAUTS-FOURNEAUX DE FLORANGE .....	18
1. La stratégie d’ArcelorMittal.....	18
2. Le plan du Gouvernement.....	19
C.— SOLUTIONS D’AVENIR POUR LE SITE DE FLORANGE.....	19
1. Le projet ULCOS .....	19
2. La nécessaire consolidation de la filière froide.....	20
<b>III.— LES PERSPECTIVES D’AVENIR POUR LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE</b> .....	20
A.— PRÉSERVER LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE CHAUDE EN FRANCE.....	20
B.— SOUTENIR LA FILIÈRE FROIDE AFIN DE METTRE EN VALEUR LES AVANTAGES COMPÉTITIFS FRANÇAIS .....	21
<b>TRAVAUX DE LA COMMISSION</b> .....	23
<b>I.— COMMUNICATION SUR LA SITUATION DE LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE</b> .....	23
<b>II.— EXAMEN EN COMMISSION</b> .....	33
<b>AMENDEMENTS EXAMINÉS PAR LA COMMISSION</b> .....	35
<b>LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES</b> .....	37

## PREMIÈRE PARTIE

### ANALYSE DES CRÉDITS DE L'ACTION N° 3 DU PROGRAMME 134 : « ACTIONS EN FAVEUR DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

L'action n° 3 du programme n° 134 vise à améliorer la compétitivité de l'industrie française en agissant sur son environnement économique, réglementaire et financier. Ces crédits financent des actions d'accompagnement collectif des entreprises industrielles sur des priorités stratégiques et d'anticipation des mutations économiques des établissements et des territoires en difficulté.

Cette action est dotée de 203 M€ en autorisations d'engagement et de 214 M€ en crédits de paiement. Les dépenses d'intervention à destination des entreprises industrielles s'élèvent à 82 M€ en autorisations d'engagements et de 92 M€ en crédits de paiement, répartis, par ordre décroissant, de la manière suivante :

#### DÉPENSES D'INTERVENTION EN FAVEUR DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES *(en M€)*

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Actions pilotées par l'administration déconcentrée (DIRECCTE)	32,2	38,7
Subventions aux centres techniques industriels	23,4	23,4
Actions pilotées par l'administration centrale	12,5	15,2
Subvention à l'AFNOR	11,3	11,3
Autres	2,8	3,4
<b>Total</b>	<b>82,2</b>	<b>92,0</b>

Les actions menées par le réseau déconcentré des DIRECCTE s'exercent, selon les cas, dans ou hors du cadre des contrats de plan État-région. Elles suivent trois axes : le soutien aux pôles de compétitivité (24 M€ en AE), l'accompagnement des filières et des secteurs industriels (5,8 M€ en AE) ; l'anticipation des mutations économiques (2,4 M€ en AE).

Les « actions de politique industrielle » pilotées et mises en œuvre en administration centrale visent à améliorer la compétitivité des entreprises participantes en ciblant des approches précises : performance interne, diversification commerciale, qualification des salariés, développement de la R & D et innovation, stratégie, certification, etc. Pour les années 2013-2015, le ministère du redressement productif prévoit notamment les actions de politique industrielle dont les principaux axes ciblés sont : le développement de l'usage des TIC par les entreprises ; la promotion du « design création » ; la promotion de la normalisation (participation des PME à l'élaboration des normes européennes et internationales) ; la promotion de la métrologie dans les entreprises ; le soutien à la filière textile-habillement-cuir ; des actions nationales en faveur du *lean* management et de la qualité, en complément des actions régionales.



## DEUXIÈME PARTIE

### SIX LEVIERS DE REDRESSEMENT PRODUCTIF QUI FONT CONSENSUS AUX YEUX DES ACTEURS DE L'INDUSTRIE

Les crédits de l'action n° 3 du programme 174 visent à financer des programmes particulièrement importants d'accompagnement des entreprises en croissance ou en difficulté. Toutefois, ils ne reflètent qu'une partie de la politique industrielle française. Lors de ses travaux, votre rapporteur a souhaité interroger les acteurs de l'industrie afin d'identifier avec eux les leviers de redressement productif dont on pourrait espérer un effet bénéfique sur le long terme.

#### **1. La clarification du rôle des différentes instances dans la gouvernance de l'industrie**

Sans même parler de définition d'une stratégie industrielle, on ne peut que constater le manque de visibilité des décisions prises en matière d'industrie. Qui fait quoi ? De nombreux rapports établissent un diagnostic de la situation française et proposent des solutions, mais il n'y a personne pour les reprendre à son compte.

Proposition n° 1 : Ancrer la conférence nationale de l'industrie dans le paysage français et favoriser la transposition de ce modèle au niveau régional.

Instance de concertation au sein de laquelle les discussions sont particulièrement fructueuses, la CNI doit être confortée dans son existence. Cela passe par l'octroi d'une ligne budgétaire pour son fonctionnement. Le rapporteur soutient la proposition de M. Dehecq, président de la CNI, qui propose de rattacher la CNI au Conseil économique, social et environnemental.

Une conférence de niveau national ne permet pas d'évoquer les problèmes dans toute leur diversité. De même qu'il existe des conseils économiques et sociaux régionaux, les conférences de l'industrie régionales auraient toute légitimité pour évoquer les problèmes rencontrés par les industriels et les salariés sur le territoire.

Proposition n° 2 : Mettre en cohérence, au niveau national comme au niveau régional, l'action de la conférence de l'industrie, des conseils régionaux, des commissaires au redressement productif et de la BPI.

Les acteurs de terrain ont besoin de savoir qui impulse la politique régionale et souhaitent davantage de concertation et d'action commune entre les différentes institutions compétentes en matière industrielle.

## **2. La valorisation de l'image de l'industrie**

L'industrie souffre, auprès de nos concitoyens, d'une image défavorable nourrie par des années de « mauvaises nouvelles ». Or, s'il est vrai que l'emploi industriel a considérablement diminué au cours des dernières années, l'image d'une industrie sinistrée est loin de correspondre à la réalité. De nombreux secteurs sont en croissance et la France n'a pas à rougir de son industrie !

Proposition n° 3 : Lancer un plan de communication dans les médias destiné à promouvoir l'industrie.

Les résultats du sondage paru en octobre 2012 et commandé à l'Ifop par l'Usine nouvelle montrent que les Français sont réalistes quant à la situation de notre industrie : 91 % considèrent que l'industrie a beaucoup décliné ces dernières années, contre 88 % il y a un an. Toutefois, ils estiment à 60 % – contre 54 % en 2011 – qu'il est possible de conserver des usines et de maintenir une activité industrielle compétitive dans notre pays. Ils sont de plus en plus nombreux à croire en l'industrie, mais restent hésitants lorsqu'il s'agit de conseiller à leur enfant ou à des proches d'embrasser une carrière industrielle : seulement 52 % y sont prêts.

Les résultats de ce sondage sont positifs car ils soulignent l'intérêt grandissant de l'opinion publique pour la question industrielle. Pour un nombre croissant de Français, point de salut sans une industrie forte. Les pouvoirs publics doivent conforter ce mouvement en faisant savoir aux salariés qui souhaiteraient se reconvertir, aux étudiants, aux élèves ou à leurs parents, que de nombreux emplois qualifiés et stables sont à pourvoir dans les entreprises industrielles françaises.

## **3. Le financement des PME**

Les représentants des salariés comme ceux des entreprises sont unanimes : le secteur bancaire ne joue pas son rôle de soutien financier auprès des entreprises industrielles. Deux raisons sont invoquées à l'appui de ce constat. La première raison, qui contribue de façon générale aux difficultés de financement de l'ensemble de l'économie, tient aux contraintes imposées au secteur bancaire par la réglementation Bâle III. La seconde raison est spécifique à l'industrie : cette dernière est victime, là encore, de sa mauvaise image. Les banques considèrent de nombreux projets soit trop risqués soit trop peu rentables, et leurs liens avec les chefs d'entreprise sont distendus.

Le manque de financements disponibles affecte aussi bien les entreprises en difficulté, qui ont un besoin vital de trésorerie pour surmonter une période de conjoncture difficile, que les entreprises en croissance, qui doivent réaliser les investissements à l'origine de leurs résultats de demain. Il convient donc de trouver des solutions rapides et pérennes à ce problème.



Proposition n° 4 : Faire appliquer strictement les dispositions relatives aux délais de paiement.

Les délais de paiement ont un impact considérable sur le financement des petites entreprises. La loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, dite « loi LME » a souhaité introduire des contraintes plus strictes pour éviter que les grands groupes n'utilisent leur position de force pour constituer de la trésorerie aux dépens de leurs fournisseurs. Selon le rapport annuel 2011 de l'Observatoire des délais de paiement, datant de décembre 2011, « *les transferts financiers potentiels que pourraient provoquer de nouvelles baisses de délais avec l'alignement sur la norme légale ne sont pas négligeables : l'estimation du transfert des grandes entreprises vers les autres entreprises serait de l'ordre de 11 milliards d'euros, dont l'essentiel irait aux PME* ».

Cette question est révélatrice des liens entre grands groupes et PME. Malgré l'action du Médiateur de la sous-traitance, malgré la création des comités stratégiques destinés à faire naître de véritables liens coopératifs entre entreprises d'une même filière, les sous-traitants sont encore trop souvent dominés par les donneurs d'ordre qui imposent leurs conditions.

Proposition n° 5 : Clarifier la « doctrine » de la BPI.

La création de la BPI poursuit un objectif ambitieux : remplacer les banques défaillantes dans leur rôle de financement des PME. Toutefois, les débats entourant cette création se focalisent sur une question qui, bien qu'importante, est secondaire aux yeux des chefs d'entreprise. Ce qui compte, c'est le rôle qu'elle jouera et les solutions de financement qu'elle apportera. Appliquera-t-elle les mêmes règles qu'une banque ordinaire ? Va-t-elle régler le problème central du financement du capital risque ? Ces questions devront trouver une réponse rapide et durable, sans quoi les entrepreneurs pourraient rapidement se détourner de la BPI.

#### **4. L'amélioration de la capacité des entreprises à vendre et à s'exporter**

Les entreprises françaises, en particulier les PME, éprouvent des difficultés à trouver des débouchés pour leurs produits, tant sur le marché national qu'à l'international. Dans de très nombreux cas, ce ne sont pas l'innovation et la technicité des produits qui sont en cause mais l'absence de service de commercialisation performant au sein des entreprises. Plusieurs facteurs expliquent cet état de fait.

Tout d'abord, la France manque de commerciaux. Les formations proposées par les écoles de commerce ont beaucoup évolué et se sont progressivement éloignées de leur objet initial, la formation aux techniques de vente. D'autre part, les investissements consentis dans les domaines de la vente et du *marketing* sont largement inférieurs en France qu'aux États-Unis ou qu'en

Allemagne par exemple. Par conséquent, les entreprises ont des difficultés à rencontrer leur marché. De plus, ne disposant pas des moyens suffisants pour rester à l'écoute de leurs clients, elles ne parviennent pas à anticiper l'évolution de leurs besoins et peinent donc à fidéliser leur clientèle. Enfin, les services de commercialisation des petites et moyennes entreprises sont insuffisamment tournés vers l'international. Le fait que seules 54 % des entreprises françaises – 44% des entreprises ayant entre 10 et 19 salariés – disposent d'un site internet en est la preuve.

Il apparaît donc urgent d'inciter les entreprises françaises à développer leurs services de commercialisation afin de conquérir de nouveaux marchés.

Proposition n° 6 : Créer un crédit d'impôt « commerce » à destination des PME.

À l'image du crédit impôt recherche, le crédit d'impôt « commerce » aurait pour rôle d'inciter les PME à recruter des commerciaux pour développer leur activité et faire croître leur chiffre d'affaires. Il viendrait compléter le dispositif déjà en place destiné à encourager l'export au sein des petites entreprises, le crédit impôt dépenses de prospection commerciale.

Proposition n° 7 : Créer un « fonds de croissance » au sein de la BPI.

Ce fonds interviendrait au capital d'entreprises prometteuses sélectionnées par un comité de sélection, sur la base de la présentation d'un *business plan* et d'un plan stratégique.

Proposition n° 8 : Dupliquer en région l'Institut du mentorat entrepreneurial de la Chambre de commerce et de l'industrie de Paris.

Au cours des auditions, votre rapporteur a rencontré des représentants de l'Institut du mentorat entrepreneurial (IME) de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Ouvert en 2008, il a pour objectif de contribuer à l'augmentation du nombre d'entreprises de taille intermédiaires (ETI) en France en accélérant et en sécurisant la croissance des PME. Pour y parvenir, il met en relation des dirigeants d'entreprises à fort potentiel de croissance avec des entrepreneurs ayant à leur actif une réussite entrepreneuriale majeure. Après quatre ans d'expérience, le bilan est positif. En moyenne, le chiffre d'affaires des entreprises ayant bénéficié de l'expérience de mentorat a progressé de 40 % et les effectifs de 35 %. D'où l'idée de reproduire l'expérience en régions. Les bases du développement des IME en régions ont été récemment posées avec la création de l'association française des instituts de mentorat entrepreneurial (AFIME). Les pouvoirs publics doivent désormais tout mettre en œuvre pour permettre le succès de l'opération, soutenue par la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS).

## **5. Le renouvellement du parc productif français**

L'industrie française est sous-équipée en machines-outils, ce qui pèse sur sa compétitivité par rapport à ses voisines allemandes ou italiennes. En France, l'âge moyen des machines-outils était déjà de 17 ans en 1998, contre 10 en Italie et 9 en Allemagne. Le fait que ces chiffres datent de près de 15 ans illustre d'ailleurs bien le manque d'intérêt des décideurs publics pour cette question. Pourtant, disposer d'un parc de production moderne est un atout au moins aussi important qu'un coût du travail avantageux dans la compétition internationale.

Proposition n° 9 : Introduire une « prime à la casse » pour les machines industrielles.

Pour éviter les erreurs constatées dans le domaine du photovoltaïque, par exemple, où des tarifs d'achats généreux ont subventionné l'économie chinoise, il conviendra au préalable de développer une véritable offre française de machines-outils. Les comités stratégiques de filières sont, à ce titre, une instance particulièrement adaptée : ils permettront d'évaluer les besoins des entreprises de la filière puis d'identifier les fournisseurs français qui pourraient répondre à la demande.

Proposition n° 10 : Instaurer un régime fiscal favorable pour les bénéficiaires industriels réinvestis.

L'investissement ne doit pas être soumis au même régime fiscal que la distribution de dividendes. Il s'agit d'un élément essentiel du pacte social qui doit fonder l'industrie : dès lors que la puissance publique œuvre à la restauration de la compétitivité de l'industrie française, en contrepartie, les entreprises ont deux obligations : contribuer à la relance de l'économie à court terme, définir une stratégie de long terme qui passe par l'entretien de leur parc productif.

## **6. La formation et les compétences humaines**

Le constat est unanime : l'industrie manque de main-d'œuvre. Les entreprises du secteur industriel ont des difficultés à trouver des candidats dotés des compétences requises pour les emplois qu'ils proposent ou volontaires pour entrer en formation qualifiante. L'inadéquation entre les offres et des demandes d'emploi dans le milieu industriel est très forte.

Dans les années à venir, cette inadéquation pourrait être amenée à se renforcer en raison de l'augmentation du nombre des départs en retraite des employés des filières industrielles. L'arrivée à la retraite des employés issus de la génération du *baby-boom* représente une menace pour la compétitivité des industries françaises. En effet, le phénomène de perte de compétences industrielles, que l'on peut déjà observer dans certaines filières industrielles traditionnelles, pourrait s'accélérer si un effort massif de formation n'est pas engagé afin d'inciter les 150 000 jeunes qui sortent chaque année de

l'enseignement secondaire sans diplôme ni qualification et les 80 000 étudiants qui quittent l'enseignement supérieur sans diplôme à s'orienter vers les carrières industrielles.

Il existe plusieurs explications au déficit de compétences auquel fait actuellement face l'industrie française. S'agissant de la formation initiale, l'enseignement technique et professionnel souffre d'une dévalorisation persistante. Il est perçu comme étant réservé aux jeunes en situation d'échec scolaire. Cette situation est confortée par l'image d'une industrie déclinante véhiculée par les médias français. Les efforts consentis pour sensibiliser les jeunes aux métiers et carrières proposés par l'industrie sont certainement insuffisants et contribuent à renforcer l'inadéquation entre l'offre et la demande en matière d'emplois industriels.

Parallèlement, les systèmes de formation continue existants ne sont pas suffisamment exploités. Ils ne permettent pas de répondre aux besoins de requalification et de réorientation des salariés auxquels font face les industries françaises.

Parce que l'existence d'une main-d'œuvre compétente et qualifiée est nécessaire au maintien et au renforcement de la compétitivité des industries françaises, il est urgent de mettre en place des mesures permettant d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande en matière d'emplois industriels.

Proposition n° 11 : Introduire l'enseignement technique dans l'Éducation nationale dès le collège.

Proposition n° 12 : S'appuyer sur la formation continue pour faire évoluer les salariés des secteurs en crise vers les secteurs porteurs. Lorsque des salariés de filières industrielles en difficulté perdent leur emploi, rares sont ceux qui bénéficient d'une formation professionnelle adaptée capable de valoriser.

Proposition n° 13 : Ouvrir la possibilité aux grands groupes de mettre à disposition de PME certains de leurs salariés.

## **TROISIÈME PARTIE**

### **PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE LA FILIÈRE SIDÉRURGIQUE EN FRANCE**

Dans le cadre de l'avis budgétaire sur les crédits « Industrie » du projet de loi de finances pour 2013, M. François Brottes, Président de la commission des affaires économiques, a souhaité que notre commission se penche sur l'avenir de la filière sidérurgique en France.

Cette étude s'inscrit dans un contexte économique et politique particulièrement tendu marqué par l'annonce de la fermeture des hauts-fourneaux P3 et P6 de Florange lors du comité central d'entreprise d'ArcelorMittal le 1<sup>er</sup> octobre dernier. À la demande du Gouvernement français, la direction du groupe a accepté de lui accorder un délai de 60 jours pour trouver un repreneur pour ces deux hauts-fourneaux. À l'expiration de ce délai, si aucune solution n'est trouvée, le groupe engagera une procédure de reclassement pour les 629 salariés du site.

La situation du site de Florange apparaît comme un symbole médiatique du déclin de l'industrie sidérurgique en France, déjà marqué par la fermeture du site de Gandrange en 2009. Néanmoins, le symbole médiatique n'est pas un reflet exact de la réalité : la sidérurgie française est une filière d'avenir dont il convient de soutenir l'évolution. Des solutions existent, permettant d'envisager la poursuite d'une activité pérenne et rentable tant de Florange que de l'ensemble des autres sites français.

#### **I.— LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE DANS LA CRISE EUROPÉENNE**

##### **A.— ÉTAT DE LA FILIÈRE SIDÉRURGIQUE EN FRANCE**

###### **1. La sidérurgie occupe une place centrale au sein de l'industrie française**

La sidérurgie au sens strict emploie 30 000 personnes en France. Si on inclut au périmètre les emplois induits, ce chiffre passe à 44 500 emplois salariés en France, dont la moitié au sein du groupe ArcelorMittal.

Il s'agit d'une industrie stratégique pour notre territoire, d'une importance cruciale pour les industries situées en aval. À titre d'exemple, l'amélioration de la qualité des aciers automobiles est un élément déterminant dans les performances de consommation des véhicules. Les investissements effectués par ArcelorMittal

sur le site de Saint-Chely d'Apcher en Lozère (90 millions d'euros) visent à développer de nouveaux types d'acier destinés aux véhicules électriques.

**La sidérurgie est donc une composante essentielle du paysage industriel français**, dont le poids en termes d'emplois (2 % du total des emplois industriels) n'est pas représentatif de son importance dans la chaîne de production.

## **2. La sidérurgie française : une industrie qui perd ses emplois et diminue ses volumes de production**

Les chiffres de l'emploi et de la production de la filière sont en diminution depuis les grandes restructurations qui ont été conduites dans les années 1970. Parallèlement, la part de la sidérurgie française dans la production mondiale est en recul constant. Même au sein des économies européennes, la position de la France s'érode. En 2011, elle n'était plus responsable que de 1 % de la production mondiale d'acier. Elle est passée du 9<sup>ème</sup> au 14<sup>ème</sup> rang mondial entre 1989 et 2011 et occupe la 3<sup>ème</sup> place européenne derrière l'Allemagne et l'Italie.

### **PRODUCTION D'ACIER BRUT EN EUROPE EN 2011 PAR RAPPORT A 1975**

<b>Espagne</b>	139 %
<b>Italie</b>	131 %
<b>Allemagne</b>	110 %
<b>Benelux</b>	84 %
<b>France</b>	73 %
<b>Royaume-Uni</b>	47 %

*Source : La filière acier en France et l'avenir du site de Florange, rapport remis au ministre du Redressement productif, par M. Pascal Faure, vice-président du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.*

Cette tendance est le reflet de la désindustrialisation française. La santé de la sidérurgie dépend de la vitalité du secteur de l'automobile, de l'aéronautique mais également de la mécanique ou de la construction, qui constituent les débouchés naturels de cette filière industrielle. **Lorsque des entreprises sont délocalisées, la sidérurgie française perd des débouchés vitaux.**

## **B.— L'IMPACT DE L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL SUR LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE**

### **1. Un effondrement de la demande et une hausse brutale des coûts des matières premières ont fait chuter les marges des producteurs.**

Déjà en proie à des difficultés structurelles, la sidérurgie française doit faire face à une crise conjoncturelle particulièrement sévère qui touche l'ensemble du marché européen. Après une période d'expansion de l'outil productif, justifiée par une augmentation constante de la demande en acier sur le marché européen, **les usines européennes se sont retrouvées en situation de surcapacité productive lorsque la demande a été divisée par 2 en 2008**. Malgré une légère amélioration du contexte économique depuis cette date, la demande française d'acier demeure 25% inférieure à son niveau d'avant-crise. Par conséquent, la situation de surcapacité dans laquelle se trouvent de nombreuses usines françaises se prolonge. Elle force les entreprises à faire tourner leurs usines à vide, ce qui augmente les coûts de production et diminue la rentabilité des aciers produits en France. Les prix du marché ont diminué et **les marges des producteurs, déjà ténues, se sont contractées**.

**Les difficultés des sidérurgistes se sont aggravées suite à la hausse du prix du minerai de fer et du charbon à coke**, les matières premières de la sidérurgie. Le cours du charbon a été multiplié par quatre entre 2000 et 2012, et celui de minerai de fer par huit, si bien que la part des matières premières dans le coût de l'acier est passée de 40 à 70 % entre 2003 et 2011. Le prix de l'acier n'ayant pas augmenté aussi rapidement que celui des matières premières, les marges des sidérurgistes européens se sont réduites d'autant. Elles ont été divisées par cinq entre mi-2008 et janvier 2012. **Dans ce contexte difficile, les industriels du secteur de la sidérurgie ont pris le parti d'investir dans les sites miniers** afin de sécuriser leur approvisionnement en matières premières et de réduire l'impact de la hausse des prix sur leur activité industrielle. **Ces investissements sont autant de ressources en moins consacrées au renouvellement du parc de production des sidérurgistes**.

### **2. Une crise conjoncturelle qui ne touche pas de la même façon les aciers de commodité et les aciers de spécialité.**

Le segment amont de la filière est en grande difficulté. Afin de mettre un terme à la situation de surcapacité dans laquelle se trouvent actuellement de nombreuses usines françaises, certains industriels ont engagé des stratégies de regroupement de leurs sites de production. Cette stratégie leur permet de réduire les coûts liés au transport et d'optimiser l'utilisation de leurs outils productifs.

Néanmoins, **toute la chaîne de l'acier n'est pas impactée de la même façon par la crise. Les difficultés rencontrées par les acteurs de la sidérurgie**

**sont particulièrement fortes pour les aciers issus de la filière chaude** de la chaîne de production, qui sont essentiellement des aciers dits de commodité. Ce sont des produits semi-finis dont la qualité est uniforme quel que soit le lieu de production ou le savoir-faire de la main-d'œuvre. En revanche, **la perte de compétitivité est moins marquée pour les aciers issus de la filière froide**, qui constituent des aciers dits de spécialité. Situés en aval de la filière sidérurgique, ces aciers disposent d'un grand nombre de débouchés industriels et sont soumis à une concurrence sur les prix moins forte que les aciers de commodités.

## **II.— LES PERSPECTIVES D'AVENIR DU SITE DE FLORANGE**

### **A.— LE SITE DE FLORANGE A ENCORE UNE PLACE DANS LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE**

Ce constat ressort de la lecture du rapport de M. Pascal Faure, *La filière acier en France et l'avenir du site de Florange*, remis au ministre du Redressement productif, mais aussi des auditions que votre rapporteur a menées.

#### **1. Des faiblesses surmontables**

Comme beaucoup d'autres usines européennes, le site de Florange se trouve actuellement en situation de surcapacité productive. Mais certains éléments contribuent à menacer une partie des activités de Florange, davantage qu'à Dunkerque et Fos-sur-Mer.

**La phase liquide du site est globalement plus ancienne que celle des deux autres sites français du groupe ArcelorMittal (Dunkerque et Fos-sur-Mer).** Alors que les deux sites côtiers ont connu des travaux de modernisation il y a moins de 10 ans, les dernières rénovations des hauts-fourneaux du site de Florange datent des années 1990. Ce retard dans la modernisation des outils de production du site s'explique par la volonté du groupe Arcelor de fermer la filière liquide de Florange pour se concentrer sur celle des sites maritimes dès l'année 2003 (plan Apollo). La fermeture des hauts-fourneaux ayant été programmée, peu d'investissements de transformation ou de croissance ont été effectués.

En comparaison, les hauts-fourneaux de Fos-sur-Mer et Dunkerque, qui ont bénéficié d'investissements importants au cours de la dernière décennie, sont plus modernes et donc plus compétitifs. Leur position géographique stratégique permet de réduire les coûts liés au transport des matières premières et des produits semi-finis.



## 2. Des atouts indéniables

Les faiblesses du site de Florange sont compensées par des avantages compétitifs trop rarement mis en avant. Florange dispose de nombreux atouts qui donnent un sens à la pérennisation du site.

**La position géographique du site de Florange constitue certainement l'un de ses principaux atouts.** Son implantation au cœur du bassin industriel lorrain lui permet d'abord d'être à proximité de ses principaux clients, les constructeurs automobiles français et allemands mais également les entreprises du nord de l'Europe ayant besoin d'aciers de *packaging*. Dans le secteur de la sidérurgie, cet avantage est essentiel. Il garantit une grande réactivité en cas de tensions sur le marché et limite les coûts liés au transport. D'autres sidérurgistes, Tata Steel (Hayange) et ThyssenKrupp, sont présents dans la Vallée de Fensch, prouvant ainsi l'intérêt qu'ils portent à la région.

La localisation du site de Florange lui permet également de s'insérer dans le « cluster lorrain » du groupe ArcelorMittal, composé de deux usines de transformation (Mouzon dans la Meuse et Dudelange au Luxembourg) et d'un site de recherche et développement (Maizières-lès-Metz) de 600 personnes.

### LOCALISATION DE LA LORRAINE PAR RAPPORT AU BASSIN INDUSTRIEL EUROPÉEN



Source : La filière acier en France et l'avenir du site de Florange, rapport remis au ministre du Redressement productif, par M. Pascal Faure, vice-président du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

Le second avantage compétitif du site de Florange réside dans la qualité des aciers issus de sa filière froide qui disposent d'un haut niveau de technicité et d'une forte valeur ajoutée. Dans le domaine du *packaging*, l'équipement industriel du site (deux recuits continus, recuits base, deux lignes d'étamage, une ligne de vernissage, une refendeuse) permet une production de qualité hautement diversifiée. Des investissements ont été réalisés afin d'améliorer l'ensemble des outils de production de la filière « *finishing* ». L'équipement est donc relativement moderne et présente un avantage compétitif indéniable. S'agissant de l'automobile, la qualité des produits issus du site de Florange est unanimement reconnue. Des investissements sont en cours de réalisation afin de permettre au site de Florange de produire de l'*Usibor* (acier au bore recouvert d'un revêtement particulier de grande résistance mécanique apprécié pour l'automobile), l'un des aciers les plus innovants du groupe ArcelorMittal dans le domaine automobile. Il faut également souligner que la proximité avec le centre de recherche de Maizières-lès-Metz permet le développement de projets innovants.

**Enfin, le caractère intégré de Florange, c'est-à-dire la présence de l'ensemble de la filière de production sur le site**, permet de limiter les coûts de logistique pour le transport des semi-produits, de réduire les stocks mais également de garantir une interaction étroite entre filière froide et filière chaude qui facilite la mise en œuvre d'une vaste palette de nuances d'acier.

## **B.— ÉTAT DES LIEUX DES PROJETS DE FERMETURE DES HAUTS-FOURNEAUX DE FLORANGE**

### **1. La stratégie d'ArcelorMittal**

Lors du comité central d'entreprise qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> octobre dernier, la direction d'ArcelorMittal a annoncé que le groupe souhaitait arrêter définitivement les deux hauts-fourneaux du site de Florange, qui emploient actuellement 629 salariés, afin de concentrer la filière liquide sur les sites de Dunkerque et de Fos-sur-Mer. Souhaitant réduire le nombre de hauts-fourneaux pour garantir une utilisation optimale de chacun d'entre eux et donc un gain de compétitivité significatif, ArcelorMittal fait le choix des installations les plus performantes et les modernes.

Il est important de rappeler que **l'arrêt de la filière chaude de Florange n'est pas synonyme d'une fermeture du site**. Elle n'emploie actuellement qu'une part minoritaire de la main-d'œuvre de Florange (629 salariés sur un total de 2 500). C'est la filière froide, de laquelle sont issus les aciers spécialisés à haute valeur ajoutée, qui constitue l'activité principale du site lorrain.

Lors de l'annonce du plan, **le groupe ArcelorMittal a réaffirmé sa volonté de pérenniser la filière froide du site de Florange** en la maintenant au sein du groupe. Si la direction accepte le principe d'une reprise de l'ensemble de filière liquide (hauts-fourneaux, cokerie, agglomération du minerai et aciérie),

l'hypothèse d'une cession de l'ensemble du site intégré n'est aujourd'hui pas à l'ordre du jour.

## 2. Le plan du Gouvernement

À l'annonce de la stratégie du groupe ArcelorMittal pour le site de Florange, le Gouvernement s'est engagé à tout mettre en œuvre pour empêcher la mise à l'arrêt des deux hauts-fourneaux lorrains. **Il a réussi à négocier avec la direction du groupe ArcelorMittal l'ouverture d'une phase de recherche de repeneur pour les hauts-fourneaux et l'ensemble de la filière liquide d'une durée totale de soixante jours.** Les recherches ont été confiées à M. Pascal Faure, auteur du rapport sur « la filière acier en France et l'avenir du site de Florange » précité. **La phase de recherche de repeneur s'achèvera au mois de décembre 2012.**

### C.— SOLUTIONS D'AVENIR POUR LE SITE DE FLORANGE

#### 1. Le projet ULCOS

**Le maintien de la filière chaude de Florange dans un complexe intégré pourrait être rendu possible par la mise en œuvre du projet ULCOS** (Ultra-Low Carbon Dioxide Steelmaking) sur le site lorrain. Ce projet, piloté par un consortium de 48 entreprises et organisations issues de 15 pays européens, vise à réduire de manière drastique les émissions de dioxyde de carbone liées à la production d'acier (50 % par rapport aux méthodes actuelles les plus performantes). Il comprend deux volets : la partie aval repose sur le développement du procédé dit de capture et stockage du carbone (CSC) qui consiste à capter le CO<sub>2</sub> rejeté dans l'atmosphère et à le stocker de façon pérenne en couche géologique profonde ; la partie amont, plus complexe à mettre en œuvre, porte sur la transformation du haut-fourneau P6 en un haut-fourneau à recirculation des gaz de gueulard dans le but d'optimiser le procédé de réduction du minerai de fer, permettant ainsi de réaliser des économies importantes d'énergie et de coke.

S'il venait à être mis en œuvre à Florange, le projet garantirait la pérennité du site de Florange comme site de production intégré. Il est cependant ressorti des auditions réalisées dans le cadre de ce rapport que **de grandes incertitudes entourent la réalisation de ce projet.** Tout d'abord, sa faisabilité technique est parfois mise en doute. La technologie de l'amont serait très complexe à développer et ne pourrait pas être opérationnelle avant plusieurs années. Les conditions de rentabilité du projet ne seraient pas non plus garanties. En outre, la réalisation de ce projet assez coûteux (environ 650 millions d'euros) dépend de l'obtention de crédits de la Commission européenne (250 millions d'euros).

## 2. La nécessaire consolidation de la filière froide

La principale perspective du site de Florange réside dans la consolidation de sa filière froide. Au cours des auditions, ArcelorMittal n'a pas confirmé qu'il engagerait les investissements nécessaires à la consolidation de la filière froide du site de Florange. **Il est pourtant vital que certains investissements soient garantis pour assurer la pérennité des équipements et des emplois industriels :**

– 7 millions d'euros doivent être investis afin d'achever l'industrialisation de la galvanisation d'*Usibor* ;

– 20 millions d'euros doivent être consacrés à l'acquisition de nouveaux moteurs pour les trains à bande.

Une nouvelle soudeuse Laser sur le train à froid couplé, d'une valeur de 10 millions d'euros, est nécessaire à l'amélioration des techniques de soudage des UHSS.

Si les recherches menées par M. Pascal Faure devaient ne pas aboutir, **des engagements fermes devraient également être obtenus sur l'avenir des 629 salariés concernés par la fermeture des hauts-fourneaux.**

### III.— LES PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE

#### A.— PRÉSERVER LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE CHAUDE EN FRANCE

**Les sites de Dunkerque et de Fos-sur-Mer ont tous les atouts pour demeurer compétitifs au niveau mondial.** Situés sur les côtes maritimes, ils bénéficient de coûts logistiques, liés à l'importation du minerai, relativement faibles. Les outils de production sont modernes puisque les sites ont bénéficié d'investissements de croissance significatifs au cours de la dernière décennie. Enfin, la stratégie de concentration des sites de production mise en place par ArcelorMittal devrait permettre d'accroître la compétitivité de ces deux sites en permettant à leurs hauts-fourneaux de tourner à pleine capacité.

Cependant, l'évolution future du marché mondial de l'acier pourrait poser des difficultés à la filière sidérurgique française. Celle-ci redoute que l'arrivée à saturation du marché intérieur chinois provoque un excédent de production qui vienne abonder les marchés européens. **Les industriels chinois pourraient se lancer dans une stratégie de *dumping* pour conquérir le marché européen.** Les produits européens issus de la filière chaude, d'une qualité équivalente à ceux produits en Chine, seraient alors particulièrement vulnérables. Les aciers issus de la filière froide seraient certainement moins concernés par les situations de *dumping* en provenance de Chine puisqu'ils bénéficient du savoir-faire et de

l'innovation des sidérurgistes européens que les Chinois ne sont actuellement pas capables d'égaliser.

Les sidérurgistes français recommandent d'être particulièrement vigilants sur ce point. **Ils souhaiteraient qu'un débat sur la régulation du marché de l'acier s'ouvre au niveau européen afin que l'Europe anticipe les *dumpings* qui pourraient être pratiqués par la Chine en établissant dès à présent des règles strictes.**

#### **B.— SOUTENIR LA FILIÈRE FROIDE AFIN DE METTRE EN VALEUR LES AVANTAGES COMPÉTITIFS FRANÇAIS**

**La filière froide possède également un avenir certain sur le territoire français. Elle dispose encore de toutes les compétences pour reprendre sa place dans la concurrence mondiale sur les produits à haute-valeur ajoutée.** Le site de Maizières-lès-Metz, centre de recherche et de développement du groupe ArcelorMittal employant près de 600 personnes, permet aux produits issus de la filière froide de bénéficier des techniques les plus innovantes. Cependant, l'avenir de la filière froide en France dépend de deux paramètres cruciaux.

Le premier paramètre est le dynamisme des marchés aval. De fortes relations d'interdépendance existent avec les industries qui constituent les débouchés de la sidérurgie française. Si les marchés avals devaient durablement se contracter, la filière froide de la sidérurgie française serait nécessairement impactée. **Il apparaît donc nécessaire que les pouvoirs publics s'engagent pour soutenir l'activité en France sur le marché du rail, de l'automobile et de la construction.** En matière ferroviaire, la puissance publique, qui dispose d'un pouvoir quasi-monopolistique à travers RFF, doit prendre en compte le caractère vital des marchés publics pour les entreprises et les emplois du secteur. L'État, en tant que donneur d'ordre, doit montrer l'exemple dans ses relations avec ses sous-traitants. Il convient également de **soutenir les entreprises dans leur volonté d'aller chercher la croissance sur les marchés porteurs, notamment allemands.**

Le second paramètre est la disponibilité des compétences humaines pour maintenir une filière technologiquement exigeante. La France est parvenue, jusqu'à présent, à préserver les métiers de la sidérurgie sur le territoire. Cependant, à l'image de ce que l'on observe dans d'autres filières industrielles, les nombreux départs à la retraite prévus dans les prochaines années font courir le risque d'une extinction des compétences et des savoir-faire. À ce titre, la réforme de la formation professionnelle initiale et de la formation continue doit être engagée. Le constat est unanime : l'industrie manque de main-d'œuvre. Il faut donc réorienter le système français de formation vers les enseignements techniques et donner aux jeunes l'envie de travailler dans la sidérurgie.

## CONCLUSION : RÉSUMÉ DE RECOMMANDATIONS DE VOTRE RAPPORTEUR

**Recommandation n° 1 :** obtenir des engagements fermes de la part du groupe ArcelorMittal sur les investissements nécessaires à la pérennisation de la filière froide du site de Florange.

**Recommandation n° 2 :** obtenir des engagements fermes sur le devenir des 629 salariés concernés par la fermeture des deux hauts-fourneaux du site de Florange en cas d'échec de la procédure de reprise

**Recommandation n° 3 :** ouvrir un débat à l'échelle européenne sur les moyens à déployer pour prévenir les *dumpings sur le prix de l'acier* qui pourraient être pratiqués par la Chine.

**Recommandation n° 4 :** soutenir l'activité en France sur les marchés du rail, de l'automobile et de l'acier.

**Recommandation n° 5 :** apporter un soutien aux entreprises industrielles qui souhaitent aller chercher la croissance sur les marchés porteurs.

**Recommandation n° 6 :** engager la réforme de la formation professionnelle initiale et de la formation continue afin d'accorder une plus grande place aux enseignements techniques et de redonner l'envie aux jeunes de travailler dans la sidérurgie.

## TRAVAUX DE LA COMMISSION

### I.— COMMUNICATION SUR LA SITUATION DE LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE

Lors de sa réunion du 31 octobre 2012, la commission a entendu la communication de **M. Jean Grellier, rapporteur pour avis sur les crédits de l'industrie du projet de loi de finances pour 2013, sur la situation de la sidérurgie française.**

**M. François Brottes, président.** Mes chers collègues, nous travaillerons aujourd'hui sur les sujets industriels dont je sais qu'ils vous passionnent, avec, dans une première partie, l'intervention de M. Jean Grellier, qui portera sur la filière sidérurgique française, et, dans une seconde partie, l'audition des centres techniques industriels (CTI). Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M. Jean Grellier, rapporteur pour avis.** Mes chers collègues, dans le cadre de l'avis budgétaire sur les crédits « Industrie » du projet de loi de finances pour 2013, Monsieur le président François Brottes, a souhaité que notre commission se penche sur l'avenir de la filière sidérurgique en France. Mon travail s'inscrit dans un contexte économique et politique particulièrement tendu, marqué par l'annonce de la fermeture des hauts-fourneaux de Florange le 1<sup>er</sup> octobre dernier. La situation du site de Florange apparaît comme un symbole médiatique de la crise à laquelle fait face l'industrie sidérurgique française, déjà ébranlée par la fermeture du site de Gandrange en 2009.

Néanmoins, le symbole médiatique n'est pas un reflet exact de la réalité : la sidérurgie française est une filière d'avenir dont il convient de soutenir l'évolution. Je souhaiterais souligner devant vous que la sidérurgie conserve une place importante au sein de l'environnement industriel français malgré la crise qu'elle traverse. La situation du site de Florange constitue à cet égard un exemple : il existe des pistes de solutions permettant d'envisager la poursuite d'une activité pérenne et rentable sur le site.

La sidérurgie occupe une place centrale au sein du paysage industriel français. Elle représente 30 000 emplois directs et 44 500 emplois indirects en France, dont la moitié des emplois sont le fait du groupe ArcelorMittal, qui a absorbé les deux entreprises publiques historiques du secteur, Usinor et Sacilor. Mais son poids en termes d'emplois (1.9 % du total des emplois industriels) n'est pas représentatif de son importance dans la chaîne de production. Conserver des entreprises et des emplois dans la filière sidérurgique constitue une priorité stratégique : de nombreuses industries en aval en sont dépendantes. Le perfectionnement des aciers automobiles, par exemple, est un élément déterminant de la modernisation des véhicules. Il permet d'améliorer le bilan énergétique des

automobiles en réduisant leur poids ou en limitant les pertes d'énergie. Les investissements effectués par ArcelorMittal sur le site de Saint-Chely d'Apcher en Lozère visent à développer de nouveaux types d'acier destinés aux véhicules électriques.

Toutefois, la sidérurgie française est une industrie qui perd ses emplois et diminue ses volumes de production. Depuis plusieurs années, la part de la sidérurgie française dans la production mondiale est en recul constant. Elle est passée du 9<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> rang mondial entre 1989 et 2011. Elle n'est plus que le 3<sup>e</sup> producteur européen d'acier derrière l'Allemagne et l'Italie. On ne peut faire le constat d'un tel déclin sans le lier à celui de l'industrie française en général. La santé de la sidérurgie dépend de la vitalité des industries en aval : l'automobile, la mécanique, la construction constituent les débouchés naturels de cette filière industrielle. À cet égard, les difficultés de la sidérurgie française sont intimement liées à la désindustrialisation de la France.

Parallèlement à cette tendance de long terme, la filière sidérurgique française fait face à une grave crise conjoncturelle due au ralentissement de l'économie européenne. On dit souvent de la sidérurgie qu'elle est un indicateur avancé des marchés. C'est parce qu'elle dépend de nombreux secteurs très sensibles à l'évolution de la conjoncture. La crise économique de 2008, qui a entraîné un important repli des marchés automobile et aéronautique, a eu un impact fort sur la sidérurgie française qui a vu la demande diminuer de 50 % en un an. En 2012, elle demeure inférieure de 25 % à son niveau d'avant-crise. Le marché européen se trouve ainsi en situation de surcapacité productive, ce qui pèse à la baisse sur les prix. S'ajoute à cette situation de crise la hausse du prix du fer et du charbon, qui diminue d'autant plus les marges des producteurs.

Toute la chaîne de l'acier n'est pas impactée de la même façon par la crise. Les difficultés rencontrées par les acteurs de la sidérurgie sont particulièrement fortes pour les aciers issus de l'amont de la chaîne de production, que l'on appelle la « filière chaude ». La filière chaude correspond à la production des aciers dits de commodité, des produits semi-finis dont la qualité est uniforme quel que soit le lieu de production ou le savoir-faire de la main-d'œuvre. La perte de compétitivité a été moins marquée pour les aciers issus de la filière froide, qui constituent des aciers dits de spécialité. Ces aciers qui se situent davantage en aval de la chaîne de production et disposent d'un grand nombre de débouchés industriels, sont soumis à une concurrence sur les prix moins forte que les aciers de commodités.

Dans ce contexte, quelles sont les perspectives d'avenir pour la filière sidérurgique française ? Je voudrais évoquer, dans un premier temps, le cas de Florange, dont les problématiques sont très similaires à celles des autres sites.

Il ressort de la lecture du rapport de M. Pascal Faure remis au ministre du Redressement productif, mais aussi des auditions que votre rapporteur a menées, que le site de Florange a encore un avenir industriel particulièrement intéressant. Il présente des faiblesses, notamment en ce qui concerne sa capacité à produire des



aciers de commodités compétitifs. La phase liquide du site est globalement plus ancienne que celle des deux autres sites français du groupe ArcelorMittal, Dunkerque et Fos-sur-Mer. Alors que les deux sites côtiers ont connu des travaux de modernisation il y a moins de 10 ans, les dernières rénovations des hauts-fourneaux du site de Florange datent des années 1990. La fermeture des hauts-fourneaux ayant été programmée par le groupe Arcelor dès 2003, peu d'investissements de transformation ou de croissance ont été effectués. En comparaison, les hauts-fourneaux de Fos-sur-Mer et Dunkerque, qui ont bénéficié d'investissements importants au cours de la dernière décennie, sont plus modernes et donc plus compétitifs. Leur position géographique stratégique permet de réduire les coûts liés au transport des matières premières et des produits semi-finis.

Les faiblesses du site de Florange sont compensées par des avantages compétitifs trop rarement mis en avant. Florange dispose de deux atouts principaux qui donnent un sens à la pérennisation du site. Son implantation géographique, au cœur du bassin industriel lorrain, lui permet d'être à proximité de ses principaux clients : constructeurs automobiles français et allemands mais également clients de sa filière *packaging* situés dans le nord de l'Europe. Dans le secteur de la sidérurgie, cet avantage est essentiel. Il garantit une grande réactivité en cas de tensions sur le marché et limite les coûts liés au transport. Le dynamisme industriel de la Vallée de Fensch, où se situe Florange et qui accueille également les groupes Tata Steel (Hayange) et Thyssen Krupp, témoigne de l'intérêt que portent les sidérurgistes pour cette région. La localisation du site de Florange lui permet également de s'insérer dans le « cluster lorrain » du groupe ArcelorMittal. Conserver ce site a donc un sens économique pour le leader mondial de l'acier, qui dispose également dans la région d'un important site de recherche et développement, Maizières-lès-Metz, employant 600 personnes.

Le second avantage compétitif du site de Florange réside dans la qualité des aciers issus de sa filière froide reconnus pour leur qualité et leur haute technicité. Dans le domaine du *packaging*, l'équipement industriel du site permet une production de qualité hautement diversifiée. Des investissements ont été réalisés afin d'améliorer l'ensemble des outils de production de la filière « *finishing* ». D'autres sont en cours de réalisation afin de permettre au site de Florange de produire de l'*Usibor*, l'un des aciers les plus innovants du groupe ArcelorMittal dans le domaine automobile. Soulignons également la proximité avec le centre de recherche de Maizières-lès-Metz, qui permet le développement de projets innovants grâce à un aller-retour entre recherche et production.

La stratégie d'ArcelorMittal vis-à-vis de l'usine de Florange est claire. Lors du comité central d'entreprise qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> octobre dernier, la direction d'ArcelorMittal a annoncé que le groupe souhaitait arrêter définitivement les deux hauts-fourneaux du site de Florange afin de concentrer la filière liquide sur les sites de Dunkerque et de Fos-sur-Mer. Souhaitant réduire le nombre de hauts-fourneaux pour garantir une utilisation optimale de chacun d'entre eux, ArcelorMittal fait le choix des installations les plus performantes et les modernes.

Il est important de rappeler que l'arrêt de la filière chaude de Florange n'est pas synonyme d'une fermeture du site. Elle n'emploie actuellement que 629 salariés sur un total de 2 500. C'est la filière froide, de laquelle sont issus les aciers spécialisés à haute valeur ajoutée, qui constitue l'activité principale du site lorrain. Lors de l'annonce du plan, le groupe ArcelorMittal a réaffirmé sa volonté de pérenniser la filière froide du site de Florange en la maintenant au sein du groupe. Si la direction accepte le principe d'une reprise de l'ensemble de filière liquide (hauts-fourneaux, cokerie, agglomération du minerai et aciérie), l'hypothèse d'une cession de l'ensemble du site intégré n'est aujourd'hui pas à l'ordre du jour.

À la suite de l'annonce d'ArcelorMittal pour le site de Florange, le gouvernement français s'est engagé à tout mettre en œuvre pour empêcher la mise à l'arrêt des deux hauts-fourneaux lorrains. Il a réussi à négocier avec la direction du groupe ArcelorMittal l'ouverture d'une phase de recherche de repeneur pour l'ensemble de la filière liquide d'une durée totale de soixante jours. Les recherches ont été confiées à M. Pascal Faure, auteur du rapport sur « la filière acier en France et l'avenir du site de Florange » précité. La phase de recherche de repeneur s'achèvera au mois de décembre.

Quelle que soit l'issue des recherches de repeneur pour la filière liquide, le gouvernement doit se montrer attentif à ce que les investissements nécessaires à la pérennisation de la filière froide de Florange soient réalisés. Au cours des auditions, ArcelorMittal n'a pas confirmé qu'il engagerait les investissements nécessaires à la consolidation de la filière froide du site de Florange. Il est pourtant vital que certains investissements, d'un montant total d'environ 40 millions d'euros, soient garantis pour assurer la pérennité de la filière froide.

Si les recherches menées par M. Pascal Faure devaient ne pas aboutir, des engagements fermes devraient également être obtenus sur l'avenir des 629 salariés concernés par la fermeture des hauts-fourneaux.

Les perspectives d'avenir pour l'ensemble de la sidérurgie française font écho à celles du site de Florange. S'agissant de l'amont de la filière sidérurgique, c'est-à-dire la production d'aciers de commodités, la tendance n'est pas à la croissance des volumes produits en France compte tenu de la situation de surcapacité du marché européen. Néanmoins, les sites de Dunkerque et de Fos-sur-Mer ont tous les atouts pour demeurer compétitifs au niveau mondial. Situés sur les côtes maritimes, ils bénéficient de coûts logistiques, liés à l'importation du minerai, relativement faibles. En outre, les outils de production sont modernes puisque les sites ont bénéficié d'investissements significatifs au cours de la dernière décennie. Enfin, la stratégie de concentration des sites de production mise en place par ArcelorMittal devrait accroître la compétitivité de ces deux sites en permettant à leurs hauts-fourneaux de tourner à pleine capacité.

L'évolution future du marché mondial de l'acier pourrait poser des difficultés à la filière française. Le marché intérieur chinois, qui absorbait jusqu'à présent l'essentiel de la production chinoise, pourrait bientôt arriver à saturation. Le risque est important que les entreprises chinoises se lancent à la conquête des marchés européens, déjà particulièrement déprimés, en pratiquant des prix face auquel des entreprises européennes ne pourraient rivaliser. Les sidérurgistes français recommandent d'être particulièrement vigilants sur ce point. L'Union européenne doit anticiper des pratiques de *dumpings* en établissant dès à présent des règles strictes. Ainsi, nous éviterions de reproduire le triste exemple du photovoltaïque.

Toute autre est la situation de l'aval de la filière, c'est-à-dire la production d'aciers de spécialité. Cette production possède un réel avenir sur le territoire français. Les aciers issus du site de Florange, qui bénéficient des travaux d'innovation du site de Maizières-lès-Metz sont mondialement reconnus pour leur fiabilité. La France dispose encore de toutes les compétences permettant à la filière sidérurgique de prendre sa place dans la concurrence mondiale sur les produits à haute-valeur ajoutée.

Cependant, l'avenir de la filière froide en France dépend de deux paramètres cruciaux. Le premier paramètre est le dynamisme des marchés avals. Si ces derniers devaient durablement se contracter, la filière froide de la sidérurgie française serait nécessairement impactée. Il apparaît donc nécessaire que les pouvoirs publics s'engagent pour soutenir l'activité en France sur le marché du rail et de l'automobile notamment. En matière ferroviaire, la puissance publique, qui dispose d'un pouvoir de donneur d'ordre quasi-monopolistique à travers RFF, doit montrer l'exemple dans ses relations avec ses sous-traitants. Le second paramètre est la disponibilité des compétences humaines pour maintenir une filière technologiquement exigeante. La France est parvenue, jusqu'à présent, à préserver les métiers de la sidérurgie sur le territoire. Cependant, à l'image de ce que l'on observe dans d'autres filières industrielles, les nombreux départs à la retraite prévus dans les prochaines années font courir le risque d'une extinction des compétences et des savoir-faire. Le constat est unanime : l'industrie manque de main-d'œuvre. Réorientons le système français de formation vers les enseignements techniques et donnons à nos jeunes l'envie de travailler dans la sidérurgie !

**M. Daniel Fasquelle.** Comme une large majorité de nos collègues, je partage la volonté de maintenir l'activité de ce secteur dans notre pays même si certaines évolutions, qui ont été soulignées, doivent être prises en compte. À cet égard, il ne m'a pas échappé que le Forum mondial de l'acier qui s'est tenu récemment à Paris a conduit à l'élection d'un nouveau président, le Chinois Xiaogang Zhang, par ailleurs dirigeant d'Anshan Iron & Steel Group, ce qui illustre le glissement du monde de l'acier vers les pays émergents. En arrière-plan se pose évidemment la question de la compétitivité de notre économie sur laquelle nous attendons le rapport de M. Louis Gallois. Sur ce sujet, il est indispensable de

mobiliser tous les leviers et de prendre en compte toutes les contributions, y compris celles des petites entreprises sur des niches spécifiques. Plus globalement, il est essentiel de lancer des signaux positifs pour l'avenir.

Pour en revenir à la sidérurgie, il s'agit d'un secteur où la dimension européenne est, dès l'origine, cruciale avec, tout le monde s'en souvient, la signature du traité instituant la communauté européenne du charbon et de l'acier – la CECA – en 1951. Vous n'avez pas beaucoup insisté sur le rôle de l'Europe qui doit pourtant être aux manettes pour défendre l'acier européen - et évidemment, l'acier français - et je crois utile d'approfondir cette dimension dans le contexte actuel. En ce qui concerne la main-d'œuvre, je fais le même constat sur la nécessité de développer l'attractivité des travaux manuels, ce que ne fait pas suffisamment l'école. Or, dans la région Nord Pas-de-Calais par exemple, l'activité industrielle reste relativement importante et le secteur enregistre des départs massifs à la retraite, sans que les postes qui se libèrent ne trouvent de jeunes souhaitant les occuper. L'évocation de cette région me donne par ailleurs l'opportunité d'aborder la sidérurgie sur l'eau qui est apparue comme une des solutions pour le secteur en France et dont je souhaiterais que vous puissiez nous dire un mot. Enfin, et je sais que le président Brottes y est sensible, il me paraît également important d'évoquer le projet de captage et stockage de dioxyde de carbone Ulcos (pour « Ultra Low Carbone Dioxide Steelmaking »).

**M. le président François Brottes.** Je vous rappelle que nous n'évoquons, à ce stade, qu'un rapport d'étape dont il s'agit aujourd'hui d'examiner les pistes principales. Les points abordés sont importants – et j'y ajouterais volontiers celui de l'utilisation des certificats d'économie d'énergie dans la sidérurgie – mais le rapporteur ne pourra sans doute pas y apporter toutes les réponses dans l'immédiat.

**M. Philippe Kemel.** Au nom du groupe SRC, je tiens à saluer la qualité du travail qui a d'ores et déjà été accompli. Ce travail soulève en effet les principales interrogations auxquelles le secteur de la sidérurgie est aujourd'hui confronté en Europe et, plus particulièrement, dans notre pays. Le diagnostic établi démontre la nécessité d'approfondir les perspectives de développement d'une filière dont la contribution à la création de valeur ajoutée et à la production industrielle nationale reste importante et à laquelle il est nécessaire de redonner tout son poids industriel. En ce qui concerne l'innovation, la filière en aval peut donner des perspectives pour relancer l'ensemble du système industriel et la question qui se pose est de savoir quels liens peuvent être tissés entre l'ensemble des universités et des pôles de compétitivité et le secteur productif. À cet égard, je prendrai l'exemple du développement du ferroviaire : il existe aujourd'hui dans la région Nord Pas-de-Calais, une volonté forte de développer une ligne d'essai à grande vitesse qui, pour l'heure, n'aboutit pas. Dans quelle mesure le développement de la recherche permettrait-il aux industriels en amont de trouver plus de points d'appui pour améliorer qualité de leurs produits ? Enfin, je souhaite également aborder la question de la formation. Comme cela a été indiqué,

certaines offres d'emplois – je pense notamment à celles de chaudronniers – ne trouvent actuellement pas preneurs dans le secteur de la sidérurgie. Cette situation souligne la nécessité de travailler sur l'image des métiers dans ce secteur, qui ont beaucoup évolué et dont il conviendrait peut-être d'en changer l'appellation et, en tout cas, de poursuivre le dialogue social afin de les promouvoir.

**M. Franck Reynier.** Je tiens tout d'abord à souligner l'intérêt de la méthode qui a été retenue, consistant à présenter en commission un rapport d'étape. Cette méthode doit en effet conduire à la formulation de propositions plus partagées. Si je partage le message d'espoir du rapporteur sur l'avenir de la sidérurgie, je reste néanmoins plus interrogatif. Il faut, comme cela vient d'être fait, rappeler le contexte actuel mais aussi la lecture qui en est faite par les différents acteurs. Ainsi, sur le site de Florange, les raisons qui conduisent ArcelorMittal à prendre les décisions que nous connaissons sont non seulement la baisse de la demande mondiale d'acier mais aussi les coûts de production qui sont élevés en France. Je voudrais faire une remarque d'ordre général : dans notre pays, la politique économique qui est conduite doit mieux prendre en compte le point de vue des investisseurs – français comme étrangers –, dans un contexte de forte compétition internationale, comme l'est celui de la sidérurgie. La France doit être capable d'adresser un message de bienvenue à ceux qui souhaitent investir et produire sur son territoire. Aujourd'hui, un choc de compétitivité est recherché et, de fait, le choc fiscal est bien visible. Mais, je crois que les attentes pour notre industrie sont fortes à un autre niveau, comme en témoigne l'impatience avec laquelle la parution du rapport de M. Louis Gallois est commentée. Ces attentes vont au-delà des couacs à répétition et des réponses devront être apportées, en particulier sur la question de la baisse des coûts du travail. Sur ce point, le groupe UDI est favorable à un allègement des charges qui pèsent sur le travail, ce qui suppose des transferts vers d'autres agrégats fiscaux. Le débat doit s'ouvrir rapidement sur les secteurs qui, comme celui de la sidérurgie, sont soumis à une forte compétition internationale et il faut envisager de faire peser une part de la taxation sur les importations. Le point d'étape qui est réalisé aujourd'hui est important et devra être décliné pour d'autres secteurs de notre industrie.

**M. le président François Brottes.** Permettez-moi de vous rappeler, mes chers collègues qu'une audition commune avec la commission des finances, de M. Louis Gallois, est prévue le 7 novembre prochain. En outre, en juillet dernier, la Conférence des Présidents a décidé, sur une initiative de notre commission, d'instituer une mission d'information sur les coûts de production en France, dont le rapporteur est M. Daniel Goldberg auquel je vais donner la parole à ce sujet et le président, M. Bernard Accoyer. De nombreux membres de notre commission participent en outre aux travaux de cette mission d'information. Enfin, le président Christian Jacob a souhaité, en conférence des présidents, la mise en place d'une mission d'information sur les investissements internationaux en France à laquelle notre commission, si elle était sollicitée, pourrait contribuer.

**M. Daniel Goldberg.** Comme vous l'avez rappelé, à la suite de l'audition, par notre commission, de M. Jean-Louis Beffa, président d'honneur de Saint-Gobain et de M. Louis Schweitzer, président d'honneur de Renault, sur la relance de la politique industrielle, une mission d'information sur les coûts de production en France a été instituée par la conférence des présidents. Cette mission a commencé, début octobre, à auditionner un certain nombre de personnalités et devrait prochainement entendre Pierre Cahuc, Christian Saint-Etienne, Philippe Ashkénazi ainsi que des représentants du Symop - syndicat des machines et technologies de production - qui vient de publier un appel, dans le journal *La Tribune*, pour une autre compétitivité, qui s'intitule : « le coût du travail n'explique pas tout ». L'objectif de la mission est d'étalonner l'ensemble des coûts de production dans les différentes filières industrielles mais aussi dans le monde de l'agroalimentaire et d'analyser la réduction des marges des entreprises. Le rapport de M. Louis Gallois constituera un élément du débat. À l'issue de ces travaux, la mission d'information dressera des perspectives dans un rapport qui sera publié à la fin du premier trimestre 2013 et je ne doute pas que les membres de la commission des affaires économiques, dont M. Jean Grellier, qui participent à la mission d'information y contribueront.

**Mme Anne Grommerch.** Je souhaiterais intervenir sur le site d'ArcelorMittal à Florange dans la mesure où, avec M. Michel Liebgott, nous sommes directement concernés. Comme l'a très bien rappelé le rapporteur, le choix de fermeture des deux hauts fourneaux est lié à la baisse de la demande d'acier de près de 25 % mais aussi aux coûts dans la mesure où, en site maritime, certains coûts, comme ceux de transport, n'ont pas été financés. Il faut se battre pour le maintien de notre filière froide, qui n'est pas remise en question aujourd'hui, ce qu'il faut rappeler pour rassurer les salariés du groupe. Je souhaiterais ajouter qu'ArcelorMittal Atlantique et Lorraine a perdu 50 millions d'euros en 2011 et 200 millions d'euros en 2012 et que ces déficits sont comblés par le groupe, au niveau mondial. Les investissements réalisés au niveau de la filière froide sont d'autant plus nécessaires que les clients du groupe sont inquiets de ce qui se passe sur le site et demandent, pour garantir leur approvisionnement, des doublons de production sur d'autres sites, ce qui constitue un réel danger et doit conduire à une certaine prudence. Le Gouvernement a négocié un délai de 60 jours pour trouver un repreneur et je regrette les annonces anticipées qui ont eu lieu hier, dans la presse, dans la mesure où elles suscitent de l'espoir et sont ensuite contredites. Je souhaiterais par ailleurs connaître la position du Gouvernement si le repreneur est de nationalité chinoise.

En ce qui concerne le soutien aux entreprises industrielles qui souhaitent se développer sur des marchés porteurs, je partage cette priorité mais, en qualité de rapporteure pour avis des crédits relatifs aux entreprises, je déplore, dans le cadre du projet de loi de finances, l'éparpillement des financements destinés à accompagner les entreprises à l'export et le fait que le discours volontaire ne s'accompagne pas de moyens adéquats.

S'agissant du projet Ulcos, il représentait un espoir important pour conserver les hauts fourneaux mais le projet bat aujourd'hui de l'aile. Il y a un certain temps déjà, j'ai demandé que l'enveloppe de 150 millions d'euros pour les investissements d'avenir, fléchée par le précédent gouvernement et confirmée par l'actuel gouvernement, reste sur notre territoire et puisse être dédiée à des investissements dans le domaine de l'industrie.

Enfin, j'évoquerais rapidement la formation professionnelle, pour rappeler que nous avons inauguré il y a deux ans un centre de formation aux apprentis de l'industrie mais que le problème est de trouver les jeunes qui acceptent de venir travailler dans ces métiers et l'enjeu est de parvenir à les attirer dans ce secteur.

**M. Michel Liebgott.** Je tiens tout d'abord à féliciter la commission d'avoir retenu le thème de la sidérurgie, qui est particulièrement structurante en Europe et dans notre pays, mais aussi Jean Grellier pour son rapport d'étape. Ce rapport vient à un moment stratégique puisque le ministre du redressement productif, M. Arnaud Montebourg, vient de confier à M. Pascal Faure un rapport sur l'avenir de la sidérurgie sur le site de Florange mais aussi en France et en Europe. Dans ce rapport figure un chiffre important : nous importons autant que nous exportons mais surtout, plus grave, nous produisons aujourd'hui 15 millions de tonnes alors que nous avons besoin de 17 millions de tonnes et pour la première fois depuis 2008–2009, la Chine exporte aujourd'hui de l'acier. De plus, la France se trouve désormais distancée par l'Allemagne et l'Italie. La sidérurgie française ne se porte donc pas bien et il est nécessaire de redresser la barre. Il faut notamment envoyer un signal à celui qui a un quasi-monopole sur la production d'acier en France, à savoir ArcelorMittal qui, certes, contrôle la moitié de la production d'acier en France mais ne peut pas faire ce qu'il veut. Au cours de ces dernières années, dès qu'il y avait une baisse de consommation d'acier, chaque site réalisait un effort d'adaptation de sa production. ArcelorMittal a une stratégie totalement différente qui consiste à fermer complètement des hauts fourneaux et à rentabiliser à 100 % ceux qui tournent au point de les user, comme cela a été le cas en Lorraine. C'est pour le groupe tout bénéfice puisque, dans le même temps, il engrange des quotas de CO<sub>2</sub> qu'il revend et bénéficie du dispositif d'accompagnement du chômage partiel, *etc.* En définitive, le groupe gagne également sur les sites qui ne produisent pas. Le Gouvernement a débloqué la situation en exigeant l'élaboration d'un plan social après plus de 18 mois d'attente. Ce plan prévoit la suppression de 629 emplois tandis que, dans l'intervalle, les emplois des sous-traitants et des intérimaires ont disparu. La situation évolue aujourd'hui puisqu'ArcelorMittal a consenti, sous la menace d'une loi, de laisser un délai de deux mois pour recueillir les propositions de reprise. Nous sommes actuellement dans cette phase, dont la confidentialité doit être respectée afin de permettre aux négociations d'aboutir (100 sidérurgistes ont été contactés). On peut souhaiter aujourd'hui que ces négociations se poursuivent et qu'ArcelorMittal joue le jeu et qu'à terme, des propositions concrètes de sidérurgistes sérieux soient formulées afin de reprendre la filière liquide, voire même l'ensemble de l'usine. Cela ouvrira une brèche en laissant apparaître

l'incohérence de la stratégie d'ArcelorMittal qui souhaite conserver la filière froide sans investir les 150 ou 200 millions d'euros nécessaires sur cette filière. La pression est donc mise sur ArcelorMittal et je crois qu'à terme, tout le monde sera gagnant en préservant également la filière chaude – ce que tout le monde souhaite – ou au moins à investir sur la filière froide. Enfin, je souhaite souligner, comme certains, que le projet Ulcos n'est pas complètement terminé et il ne faut rien lâcher et s'il le faut, le moment venu, le législateur pourra intervenir sur les conditions de cession de sites rentables, pas seulement dans la sidérurgie mais ce secteur est un excellent exemple de reconquête industrielle pour la France et pour l'Europe.

**M. le président François Brottes.** J'insiste sur le fait que la commission des affaires économiques est également dans une posture de combat et continuera à travailler sur ces sujets. À cet égard, les travaux du rapporteur se poursuivent avec des auditions ouvertes à tous les commissaires.

**M. Jean Grellier.** Je prends naturellement en compte tous les points qui ont été soulevés et j'abonde dans le fait qu'il y a une stratégie européenne à redéfinir, comme dans d'autres secteurs industriels. Il y a effectivement des éclaircissements à apporter sur le projet Ulcos qui peut être un élément intéressant pour l'avenir de la filière. Il y a également des relations à construire avec les principaux acteurs du secteur, qui se caractérisent par une très forte concentration depuis une vingtaine d'années. L'ensemble de ces problématiques rejoint celle de la réindustrialisation de notre pays. Comme l'a indiqué le président Brottes, nous allons continuer à travailler non seulement sur cette filière mais sur l'ensemble des filières sans doute au sein de la commission des affaires économiques. Je termine en remerciant les collaborateurs de la commission pour leur travail à mes côtés.



## II.— EXAMEN EN COMMISSION

Dans le cadre de la commission élargie, la commission des affaires économiques a examiné pour avis, sur le rapport de M. Jean Grellier (Industrie), Mme Anne Grommerch (Entreprises), M. Éric Straumann (Tourisme), M. Joël Giraud (Commerce extérieur), M. Damien Abad (Consommation), Mme Corinne Erhel (Communications électroniques) et Mme Michèle Bonneton (Postes), les crédits de la mission « **Économie** » (*voir le compte rendu officiel de la commission élargie du 31 octobre 2012, sur le [site internet](#) de l'Assemblée nationale*).

\*

À l'issue de la commission élargie, la commission des affaires économiques a délibéré sur les crédits de la mission « **Économie** ».

**M. le président François Brottes.** Mes chers collègues, avant que nous ne donnions un avis sur la mission « **Économie** », nous devons examiner trois amendements qui ont tous le même objet, abonder les crédits du FISAC, même si je constate que Mme Grommerch a été plus raisonnable que ses collègues dans sa demande.

**Mme Jeanine Dubié.** Sans vouloir rallonger les débats, je tiens seulement à signaler que les collectivités territoriales comptent sur les subventions du FISAC non seulement en tant que telles mais également parce que ces subventions conditionnent d'autres versements, notamment ceux effectués par le biais du FEDER.

**M. le président François Brottes.** Je souhaiterais, pour ma part, que ces trois amendements soient retirés car, chacun le sait ici, ils ne seront de toute façon pas adoptés en séance publique. Ces amendements posent de vraies difficultés car le choix de prélever une partie des crédits affectés au programme n° 305 risque de mettre à mal les remboursements par l'État de prestations effectuées par la Banque de France. Quant au prélèvement effectué sur le programme n° 220, il pose de vraies difficultés pour l'INSEE et l'information statistique dans notre pays. La situation budgétaire est telle qu'elle n'offre malheureusement aucune souplesse qui permette d'une manière ou d'une autre d'abonder le FISAC ; je souhaite que la majorité m'entende.

**Mme Anne Grommerch.** Comme vous l'avez dit monsieur le président, je suis effectivement plus raisonnable puisque mon amendement propose seulement de rétablir la dotation du FISAC au niveau qui était le sien l'année dernière, soit 40,9 millions d'euros. Je suis très surprise d'entendre Mme Sylvia Pinel nous dire, comme elle l'a fait tout à l'heure pour justifier la baisse des dotations du FISAC, que celui-ci allait voir ses missions recentrées. C'est exactement le même argument qui, pour la même raison d'ailleurs, nous avait été opposé l'année dernière par M. Frédéric Lefebvre : je crains qu'à force de recentrage, il ne reste plus grand-chose ! Je retire néanmoins mon amendement n° CE 9 et je voterai en faveur d'un des deux autres amendements en discussion qui propose de doter le FISAC de 10 millions d'euros supplémentaires.

**M. Joël Giraud.** Les arguments avancés pour s'opposer à nos amendements sont fallacieux. Il n'est donc évidemment pas question de retirer notre amendement n° CE 8 !

**M. Patrice Prat.** J'ai entendu votre argumentation technique, monsieur le Président, et nous retirons donc pour notre part l'amendement n° CE 7.

**M. le président François Brottes.** Monsieur Giraud, que faites-vous ? Votre amendement est intenable. Je souhaiterais tout de même que les mesures et souhaits de la ministre, qui fait partie de la majorité, soient soutenus. On ne peut pas faire payer à l'INSEE et à l'Outre-Mer ce déficit de gestion.

**M. Damien Abad.** Votons-le et considérons-le comme un amendement d'appel !

**M. le président François Brottes.** Mon cher collègue, j'ai également usé, quand j'étais à votre place, de ce subterfuge mais on ne peut vraiment pas l'accepter ici. Je mets donc aux voix l'amendement n° CE 7.

*La Commission rejette l'amendement n° CE 7.*

Conformément à l'avis de **M. Jean Grellier**, rapporteur pour avis sur les crédits de l'*Industrie*, **M. Joël Giraud**, rapporteur pour avis sur les crédits du *Commerce extérieur*, **Mme Corinne Erhel**, rapporteure pour avis sur les crédits des *Communications électroniques*, **Mme Michèle Bonneton**, rapporteure pour avis sur les crédits des *Postes* et contrairement à l'avis défavorable de **Mme Anne Grommerch**, rapporteure pour avis sur les crédits *Entreprises*, de **M. Damien Abad**, rapporteur pour avis sur les crédits de la *Consommation*, et de **M. Éric Straumann**, rapporteur pour avis sur les crédits du *Tourisme*, la commission a donné un *avis favorable* à l'adoption des crédits de la mission « *Économie* » pour 2013.

## AMENDEMENTS EXAMINÉS PAR LA COMMISSION

**Amendement CE 7 présenté par Mme et MM. Patrice Prat, David Habib, Clotilde Valter et Fabrice Verdier :**

*Article 46*

*État B*

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programme</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Développement des entreprises et du tourisme	10 000 000	
Statistiques et études économiques		5 000 000
Stratégie économique et fiscale		5 000 000
<b>Total</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>

**Amendement CE 8 présenté par M. Joël Giraud et Mme Jeanine Dubié :**

*Article 46*

*État B*

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Pr. 134 « Développement des entreprises et du tourisme, action n° 2 « commerce, artisanat, services »	10 000 000	
Pr. 220 « Statistiques et études économiques », action n° 3 « Information démographique et sociale »		5 000 000
Pr. 305 « stratégie économique et fiscale », action n° 1 « définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national et européen »		5 000 000
<b>Total</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>
<b>Solde</b>		<b>0</b>

**Amendement CE 9 présenté par Mme Anne Grommerch :**

*Article 46*

*État B*

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programme</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
134 – Développement des entreprises et du tourisme	8 000 000	
220 – Statistiques et études économiques		4 000 000
305 – Stratégie économique et fiscale		4 000 000
<b>Total</b>	<b>8 000 000</b>	<b>8 000 000</b>

## LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES

### **ArcelorMittal**

M. Hervé Bourrier, président-directeur général de ArcelorMittal France.

Mme Corinne Le Caignec, directrice environnement d'ArcelorMittal France

### **Chambre de commerce et d'industrie de Paris**

M. Dominique Restino, président délégué

Mme Véronique Etienne-Martin, conseillère parlementaire, responsable du département valorisation des études

### **Conférence nationale de l'industrie (CNI)**

M. Jean-François Dehecq, président, Sanofi Espoir

M. Frédéric Grivot, président de la CGPME-UNMPI

M. Pierre Gattaz, MEDEF

M. Jérôme Frantz, président de FIM

M. Philippe Goebel, président de l'UIC

M. Vincent Moulin-Wright, directeur général GFI

M. Bernard Devert, secrétaire fédéral CGT

M. Pascal Pavageau, secrétaire confédéral F.O.

M. Frédéric Homez, secrétaire confédéral F.O.

M. Serge Bru, conseiller CFTC

Mme Isabelle Martin, secrétaire confédéral CFDT

M. Jean-Luc Haas, secrétaire national CFE-CGC

M. Yves Robin, chef du service de l'industrie, DGCIS

M. Fabrice Leroy, chargé de mission au service de l'industrie, DGCIS

M. Benjamin Bertrand, chargé de mission auprès du directeur général, DGCIS

M. Mathias Lelievre, conseiller technique, cabinet du ministre du Redressement productif

### **Direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services (DGCIS)**

M. Luc Rousseau, directeur général de la compétitivité de l'industrie et des services

Mme Lucie Prévot

M. Pierre Angot, sous-directeur de l'industrie de santé, de la chimie et des nouveaux matériaux, ingénieur en chef de l'armement

M. Marc Rohfritsch, chef du bureau des matériaux du futur et des nouveaux procédés, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

M. Pascal Faure, vice-président du CGEJET, ingénieur général des mines

M. Serge Catoire, membre du conseil d'administration de l'Assistance au développement des échanges en technologies économiques et financières (ADETEF), ingénieur en chef du corps des mines

### **Fédération des cadres, de la maîtrise et des techniciens de la métallurgie (CFE-CGC)**

M. Xavier Le Coq, secrétaire national Industrie, président du syndicat de la Sidérurgie

M. Jean-François Foucard, secrétaire national Emploi et Formation

### **Fédération française de l'acier (FFA)**

M. Philippe Darmayan, président

### **Fédération générale des mines et de la métallurgie (FGMM-CFDT)**

M. Bernard Portier, secrétaire national, en charge de la politique industrielle

M. Bernard Fillonneau, secrétaire national trésorier, en charge du secteur de la sidérurgie

### **Tata Steel**

M. Gérard Glas, président

### **UIMM**

M. Jean-Pierre Fine, secrétaire général

### **Personnalités qualifiées**

M. Alexis Delb, ancien président du groupe Locatel et expert en redressement d'entreprises

M. Gérard Quéveau, ancien patron de Heuliez